



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

**La Municipalité du Chenit
à son Conseil Communal**

PREAVIS N° 14/2013

Objet : Réfection de la toiture et divers travaux au Chalet des Grandes Chaumilles et au Chalet du Couchant

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre du plan des investissements 2013, la réfection de deux toits de chalets est au programme, ceci après celle du toit des Grands-Plats de bise en 2012 et le préavis n°11/2012 concernant le Chalet des Grands Crosets Dessous.

Nous effectuerons également quelques travaux d'entretien ou d'amélioration, ainsi que la pose d'installations photovoltaïques uniquement pour l'usage propre à ces chalets.

Les Grandes Chaumilles

Le chalet d'alpage des Grandes Chaumilles se situe sur le territoire de la Commune du Chenit au-dessus du village de L'Orient à une altitude de 1'344 mètres. Ce bâtiment date de 1783, d'une surface totale de 418 m² et d'un volume de 2162 m³. Il comprend à l'entrée une pièce avec cheminée, une grande cuisine, une pièce réduite, une salle de bain avec douche dans l'ancienne chambre à lait, 2 chambres à l'étage, une écurie et un lazaret.

Depuis 1962, cet alpage est loué au Syndicat d'alpage de L'Orient. La charge en bétail est de 32 veaux, 76 génisses et 7 chevaux. Il est occupé depuis 10 ans par la même bergère, ceci de mi-mai à mi-octobre.

Descriptif des travaux

Les principaux travaux prévus sont les suivants :

- Réfection totale du toit (578 m²) ;
- Pose d'une installation photovoltaïque de 230V AC ;
- Installation électrique intérieure.

Le toit sera entièrement mis à nu et la sous-couverture sera refaite en lambrissage de sapin de notre commune. Les tôles seront de type ondulée pré-laquée de couleur gris poussière (RAL 7037) et la ferblanterie en inox.

Le lambrissage sera acheté à la Scierie Clerval de L'Abbaye, nous lui vendrons le bois au prix du marché.

L'installation photovoltaïque projetée est fixe en 230V AC, elle permet non seulement l'éclairage des diverses pièces du chalet, mais elle convient également pour le branchement d'appareils tels qu'un réfrigérateur, des accus pour du matériel de bricolage, l'ordinateur portable ou encore un poste de radio. Les locaux devront être entièrement équipés pour pouvoir profiter pleinement de cette nouvelle installation.

Coûts

Rénovation totale de la couverture	Fr. 105'000.--
Lambrissage en bois	Fr. 15'000.--
Installation photovoltaïque 230V AC.	Fr. 8'000.--
Installation électrique intérieur	Fr. 12'000.--
Divers et imprévus	Fr. 10'000.--
Total TTC	Fr. 150'000.--

Chalet du Couchant

Le chalet d'alpage du Couchant se situe dans la Combe des Begnines à une altitude de 1'445 mètres, sur le territoire de la Commune d'Arzier.

Ce bâtiment date du début des années 1900, d'une surface totale de 350 m² et d'un volume de 1'750 m³, il comprend une cuisine refaite complètement en 2005, une salle de bain avec douche, une chambre, un dortoir, une ancienne cave à fromage, une écurie et un lazaret.

La remise se situant du côté Est du chalet, sert actuellement de dépôt.

Depuis 1938, cet alpage est loué à la famille Meylan du Solliat. Actuellement, Didier Meylan a repris l'exploitation pour la 3^{ème} génération. La charge en bétail est de 30 veaux et 112 génisses. Ce chalet est également occupé à la saison par un berger.

Descriptif des travaux

Les principaux travaux prévus sont les suivants :

- Réfection totale du toit du chalet (516 m²) ;
- Réfection totale du toit de la remise (173 m²) ;
- Pose d'une installation photovoltaïque de 230 V AC ;
- Installation électrique intérieur ;
- Création d'une fumière ;
- Raccordement à la citerne du pan Est ;
- Désaffectation d'une petite citerne.

Le toit sera entièrement mis à nu et la sous-couverture sera refaite en lambrissage de sapin de notre commune. Les tôles seront de type ondulée pré-laquée de couleur gris-beige (RAL 7006) et la ferblanterie en inox.

Le lambrissage sera acheté à la Scierie Clerval de L'Abbaye, nous lui vendrons le bois au prix du marché.

L'installation photovoltaïque projetée est fixe et en 230 VAC, elle permet non seulement l'éclairage des diverses pièces du chalet, mais elle convient également pour le branchement d'appareils tels qu'un réfrigérateur, des accus pour du matériel de bricolage, l'ordinateur portable ou encore un poste de radio. Une partie de l'installation intérieure pourra être réutilisée.

Coûts

Rénovation totale de la couverture du chalet	Fr. 100'000.--
Rénovation totale de la couverture de la remise	Fr. 32'000.--
Lambrissage en bois	Fr. 18'000.--
Installation photovoltaïque 230 VAC	Fr. 7'000.--
Installation électrique intérieur	Fr. 5'000.--
Création d'une fumière / raccordement citerne	Fr. 8'000.--
Divers et imprévus	Fr. 10'000.--
Total TTC	Fr. 180'000.--

Pour une grande partie de ces travaux, nous pourrions bénéficier d'une aide financière d'env. 30% des améliorations foncières (AF), ceci à condition que les travaux ne débutent pas avant l'obtention de la subvention. Cette demande a été déposée le 22 mai 2013 et les travaux sont projetés pour le printemps 2014.

Financement

Lors de l'élaboration du plan des investissements en 2011, il était prévu une rénovation de toit de chalet par année durant 3 ans, soit 2012, 2013 et 2014 pour un montant de Fr. 100'000.-- par toit. Le programme a été revu selon les possibilités de subventionnement des améliorations foncières.

Pour financer cet investissement, la Municipalité propose de prélever la totalité sur le fonds rénovation alpages et chalets, Les subventions des améliorations foncières viendront en diminution de l'investissement.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 14/2013,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à procéder à la rénovation de la toiture du chalet des Grandes Chaumilles ;
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 150'000.-- ; le subside des améliorations foncières viendra en diminution de ce montant ;
3. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par prélèvement sur le fonds rénovation alpages et chalets, compte no 9281.34 ;
4. autorise la Municipalité à procéder à la rénovation de la toiture du chalet du Couchant ainsi que divers travaux ;

-

Le Syndic

Le Secrétaire

Jeannine RAINAUD

Marc-André BURDET

p. 4



Commune du Chenit
Réfection de la toiture et divers travaux
Chalet d'alpage des Grandes Chaumilles

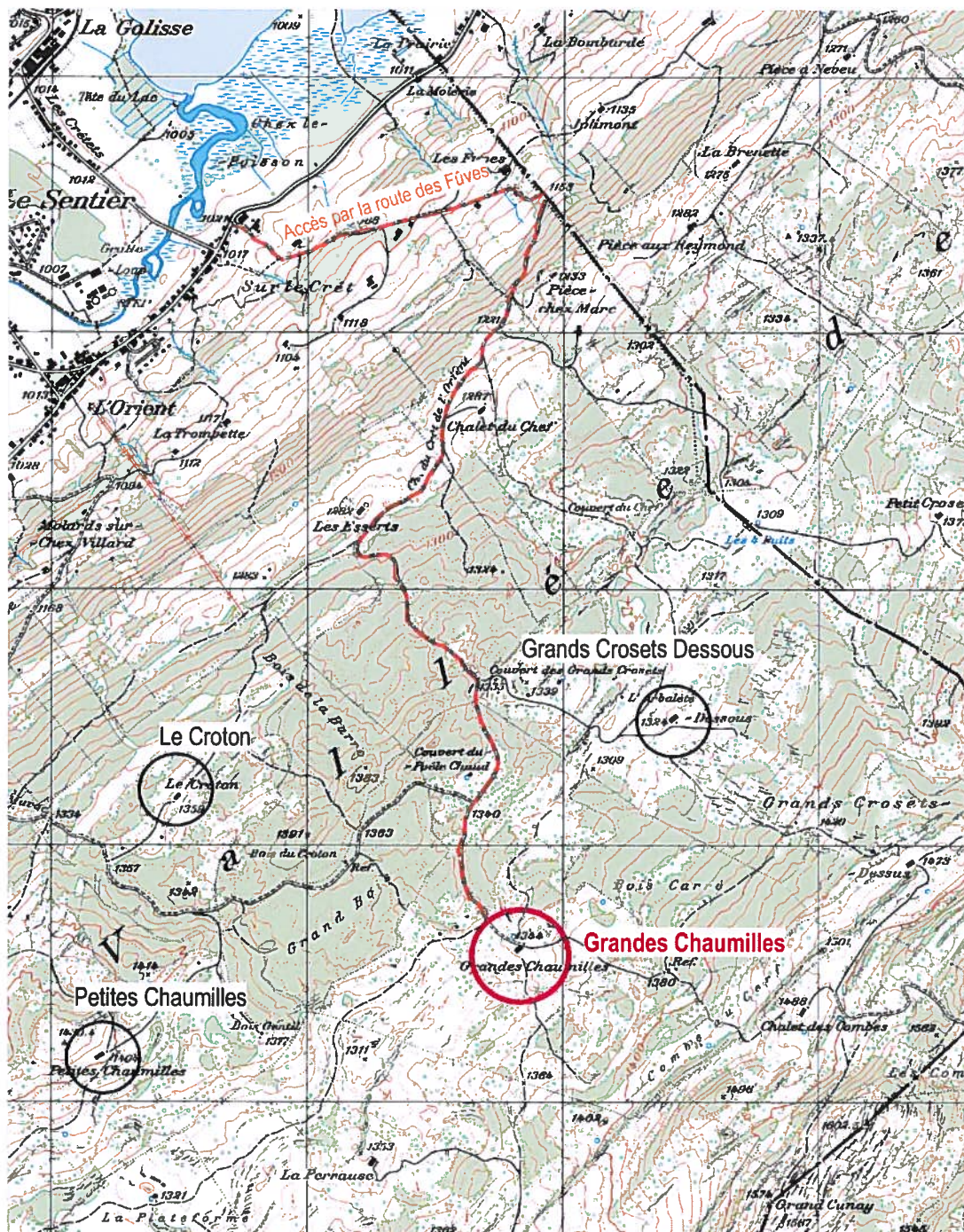
Annexe au préavis n°14/2013

Bureau Technique Communal

Carte nationale

Echelle : 1/20'000 MD

15.08.2013





Les Grandes Chaumilles Sud



Les Grandes Chaumilles Nord



Commune du Chenit
Réfection de la toiture et divers travaux
Chalet d'alpage des Grandes Chaumilles
(sur territoire de la Commune d'Arzier)

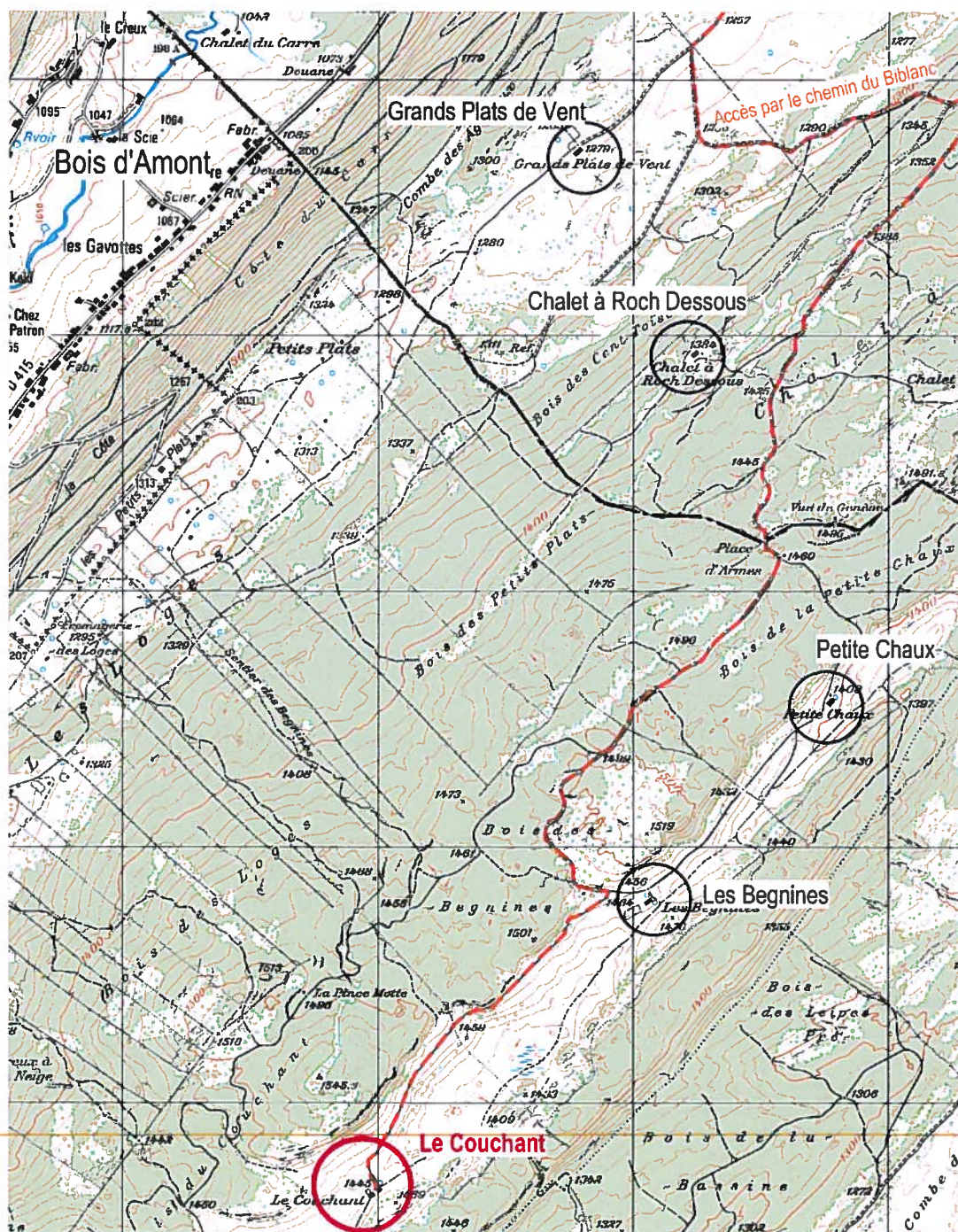
Annexe au préavis n°15/2013

Bureau Technique Communal

Carte nationale

Echelle : 1/20'000 MD

15.08.2013





Le Couchant Nord



Le Couchant Sud